



A Paris, le 28 février 2024

Mesdames les ministres,

Mercredi 7 février dernier, la Cnil annonçait que les sociétés Viamedis et Almerys ont été victimes d'une attaque informatique, conduisant à la divulgation des données personnelles de dizaines de millions de personnes. Ces sociétés sont des prestataires de tiers-payant pour au moins deux opérateurs de complémentaire-santé référencés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

À ce titre, la convention de référencement prévoit que les prestataires des opérateurs doivent prendre "toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données et fichiers communiqués par le ministère à l'organisme de référence". Dans la mesure où ces opérateurs ont manifestement failli dans le contrôle de leurs prestataires, il appartient aux ministères d'engager les démarches nécessaires pour faire protéger et indemniser le cas échéant les personnels et leur famille.

Nous vous invitons donc, Mesdames les ministres, à indiquer rapidement aux organisations syndicales représentatives les mesures prises par l'administration à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les ministres, notre attachement sincère au service public d'éducation.

Kevin Le Tétour

Co-secrétaire fédéral

Maud Valegeas

Co-secrétaire fédéral